

Rapport d'activité 2023

Avenir

Assurance Maladie SA



groupemutuel

Votre assureur en bref

Sous la raison sociale

«Avenir Assurance Maladie SA»
«Avenir Krankenversicherung AG»
«Avenir Assicurazione Malattia SA»

existe pour une durée illimitée une société anonyme fondée en vue de poursuivre un but qui n'est pas de nature économique au sens de l'article 620, alinéa 3 du Code des obligations (CO) et ayant son siège à Martigny.

Avenir Assurance Maladie SA assure ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident et de la maternité. En tant qu'assurance sociale, elle place l'intérêt de ses assurés au centre de ses préoccupations.

Avenir Assurance Maladie SA évolue dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Conseil d'administration

Présidente	Mme Karin Perraudin
Vice-président	M. Roland Marcel Eberle
Secrétaire	M. Fabio Naselli Feo
Administratrice et	Mme Petra Feigl-Fässler (dès 01.07.2023)
Administrateurs	M. Marc-André Ballestraz
	M. Jean-Blaise Conne
	M. Jürg E. Tschanz
	M. Charles Relecom
	M. Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023)

Direction générale en 2023

Directeur général	M. Thomas Boyer
Directrice et	Mme Sophie Revaz
Directeurs	M. Philippe Buthey
	M. Vincent Claivaz
	M. Thomas J. Grichting
	M. Pierre-Luc Marilley
	M. Paul Rabaglia
	M. Jérôme Mariéthoz
	M. Cédric Scheiben

Organe de révision externe

Ernst & Young AG
Aeschengraben 27
Case Postale
4002 Bâle

Chiffres-clés

		2023	2022
Résultat annuel	CHF	-15 643 447	-41 303 878
Nombre d'assurés AOS		156 825	176 295
Total du bilan	CHF	356 645 953	372 733 147

Chiffre d'affaires brut par secteur d'activité

Assurances obligatoires des soins (LAMal)	CHF	687 392 559	740 913 608
Assurances indemnités journalières (LAMal)	CHF	16 922 368	14 105 365
Total	CHF	704 314 927	755 018 974

Provisions totales pour sinistres non-liquidés

	CHF	154 243 052	172 253 863
en % des prestations nettes d'assurance		20,5%	22,4%

Total des fonds propres LAMal

	CHF	117 919 555	133 563 002
en % des primes brutes		16,7%	17,7%

Performance des placements

		5,3%	-9,1%
--	--	------	-------

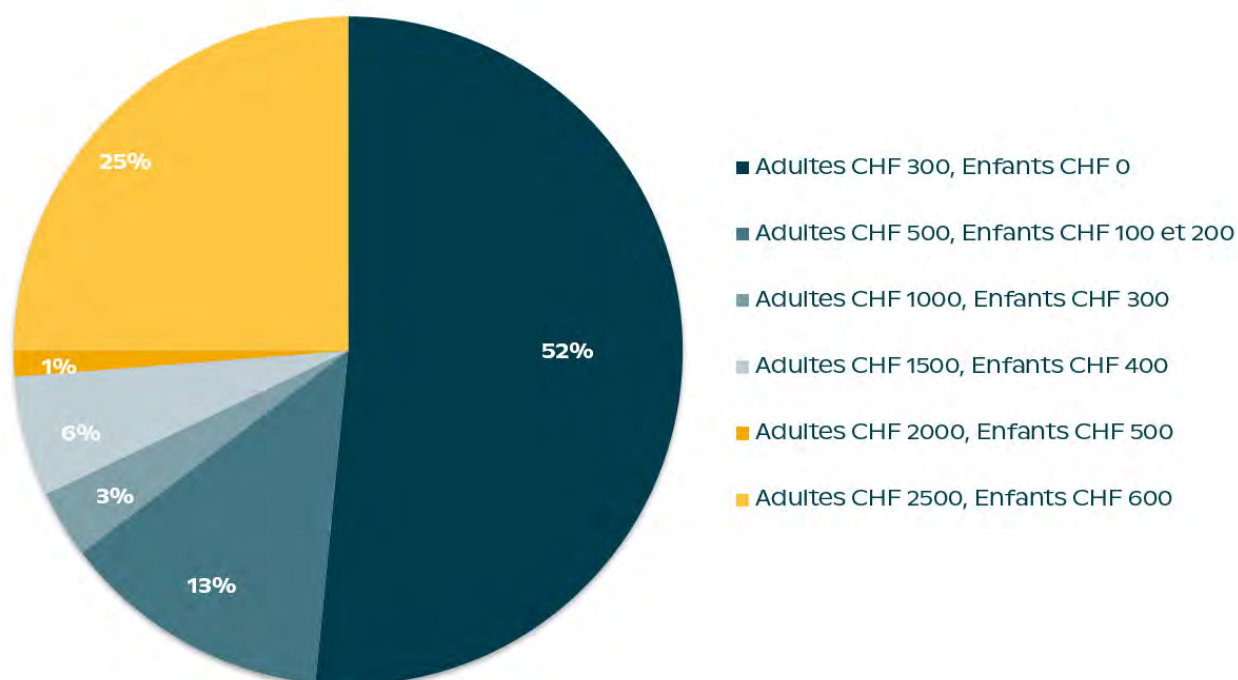
Faits et chiffres

Effectif d'assurés

Avenir Assurance Maladie SA connaît en 2023 une baisse de son portefeuille AOS (assurance obligatoire des soins) avec une réduction d'effectif de 19 471 membres (-11,04%), lequel atteint désormais 156 825 assurés contre 176 295 en 2022.

Effectif moyen	2023
Hommes	67 485
Femmes	64 159
Enfants	25 181
Nombre d'assurés total	156 825

Répartition de l'effectif par franchises



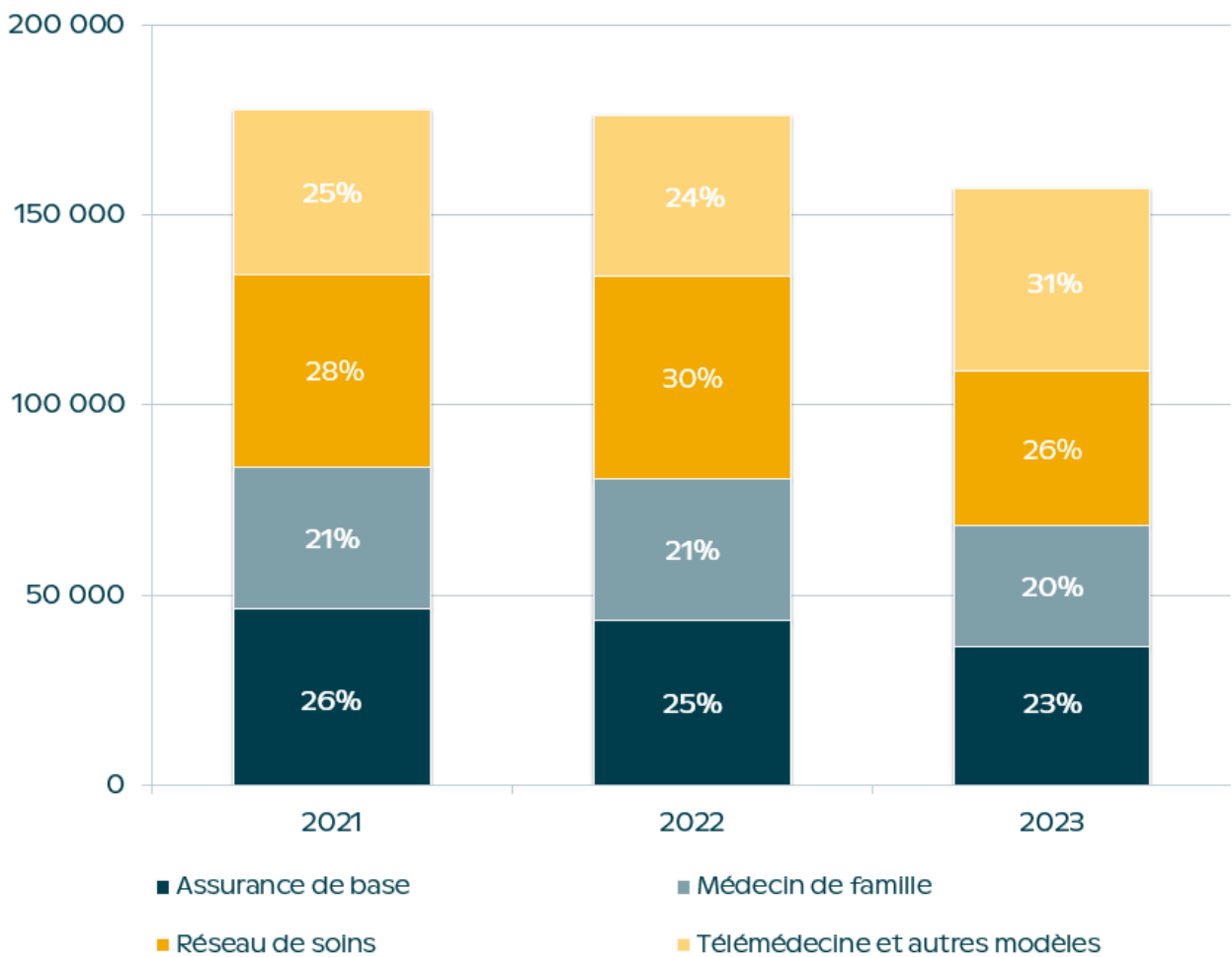
Des modèles alternatifs d'assurance attractifs

Avenir Assurance Maladie SA propose divers modèles alternatifs d'assurance qui garantissent une prise en charge médicale globale et de qualité pour une prime avantageuse. Ces assurances s'inspirent de la philosophie du Managed Care.

Ces différents modèles d'assurance visent à responsabiliser davantage les fournisseurs de soins et les assurés qui acceptent certaines restrictions en contrepartie de réductions de primes.

Près de 120 450 assurés ont souscrit à un modèle alternatif d'assurance : 31 900 assurés ont opté pour le modèle de médecin de famille, 40 550 assurés pour un modèle de réseau de soins, 48 000 assurés pour un modèle de télémédecine. Année après année, on constate un transfert des effectifs de l'assurance de base vers les modèles alternatifs.

Evolution des effectifs AOS de Avenir Assurance Maladie SA

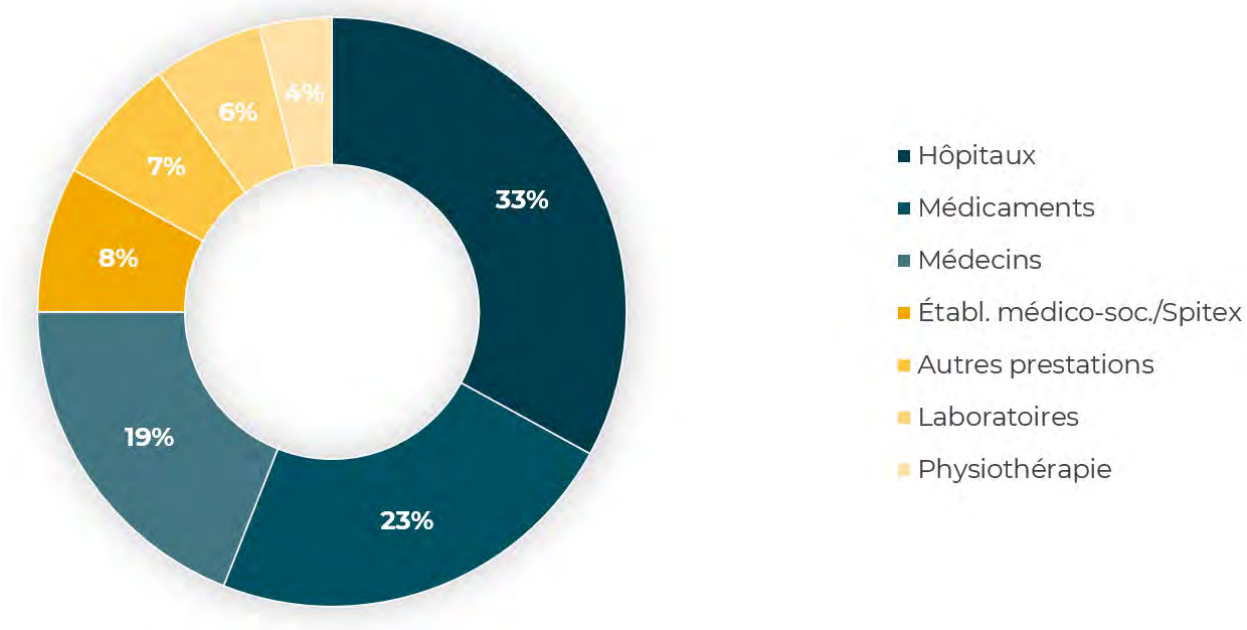


Répartition des charges de l'assurance obligatoire des soins

Par fournisseur de soins en CHF	2023
Hôpitaux	275 827 872
Médicaments	192 132 335
Médecins	163 950 168
Établ. médico-soc./Spitex	70 658 489
Autres prestations	58 341 873
Laboratoires	48 602 024
Physiothérapie	32 806 485
Total des prestations	842 319 246

Les trois secteurs des hôpitaux, des médicaments et des cabinets médicaux représentent 75% des coûts.

Répartition des charges par fournisseur de soins



Gouvernance

Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel est organisé sous forme de holding. Les sociétés qui composent la holding sont actives dans les différents domaines de l'assurance, notamment la santé et la prévoyance, tant pour les assurés individuels que pour les entreprises.

Groupe Mutuel Holding SA appartient intégralement à Groupe Mutuel Fondation, une entité à but non lucratif. Celle-ci soutient le bien-être, la promotion et la prévention de la santé pour la population suisse au travers de multiples activités.

La société fille Groupe Mutuel Services SA met notamment son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition des autres sociétés du groupe.

De manière analogue, Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA effectue la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profite l'ensemble des sociétés et des clients. Les prestations de services sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différentes sociétés.

Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives et conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche. Ces répartitions sont également auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Groupe Mutuel Services SA et Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA peuvent également offrir leurs prestations à des sociétés tierces. C'est notamment le cas dans les domaines de l'assurance-maladie ou de la prévoyance professionnelle.

Structure du Groupe Mutuel

Aperçu des sociétés filles de Groupe Mutuel Holding SA et de leurs activités

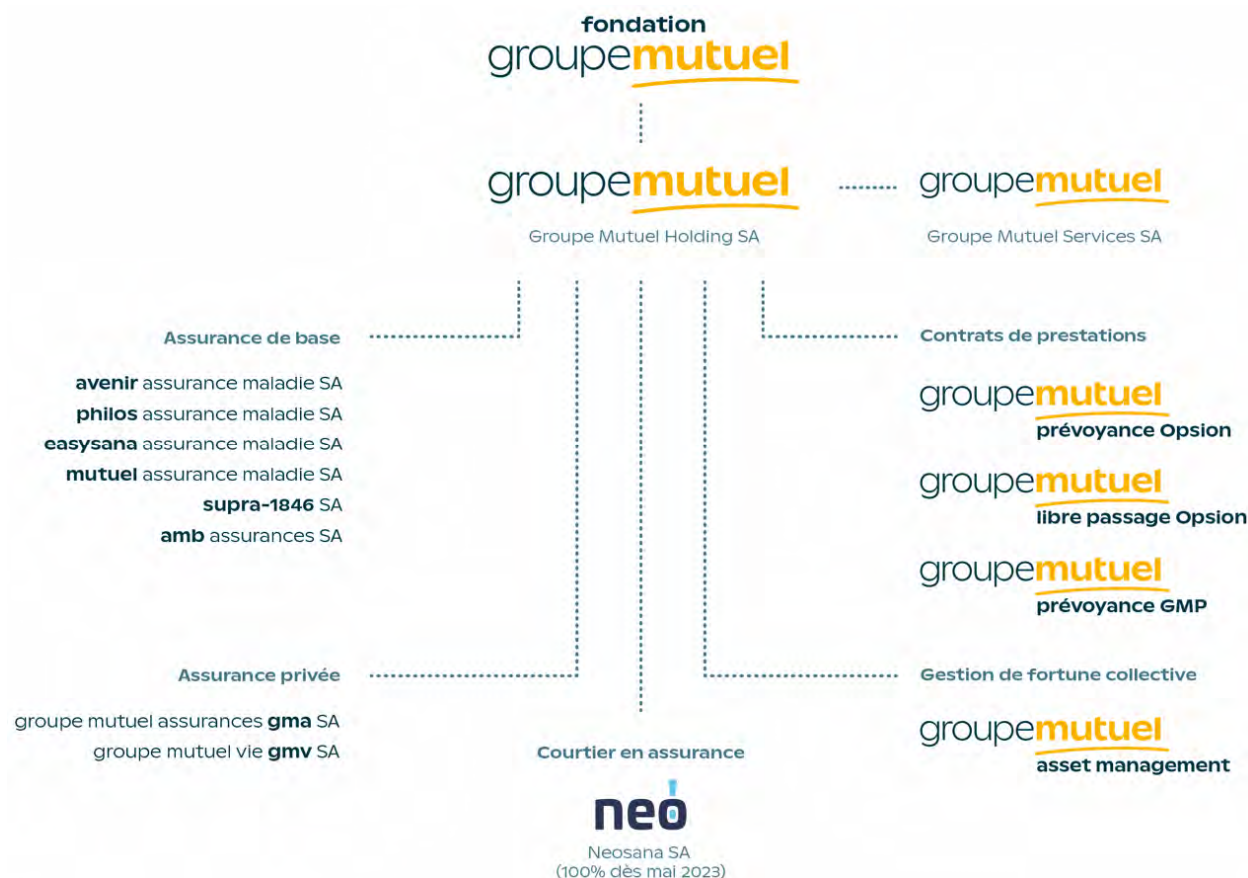
Sont détenus par Groupe Mutuel Holding SA six assureurs-maladie pratiquant l'assurance obligatoire des soins, à savoir

- Mutuel Assurance Maladie SA,
- Philos Assurance Maladie SA,
- Avenir Assurance Maladie SA,
- Easy Sana Assurance Maladie SA,
- SUPRA-1846 SA,
- AMB Assurances SA.

L'assurance privée pratiquant l'assurance-maladie complémentaire et commercialisant l'assurance patrimoine se nomme Groupe Mutuel Assurances GMA SA. De son côté, la société Groupe Mutuel Vie GMV SA offre des produits d'assurance vie.

Neosana SA, dont la holding détient 100% des actions, permet d'offrir des prestations de courtage dans les domaines de l'assurance santé et de l'assurance-vie et contribue ainsi à la distribution des produits des assureurs de Groupe Mutuel Holding SA.

Groupe Mutuel Services SA met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de l'ensemble des sociétés du groupe. La société Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA est, quant à elle, dédiée à la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.



Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique de Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de cinq à neuf membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

Commissions spécialisées du conseil d'administration

Commission d'audit et des risques

La commission d'audit et des risques est présidée par Jean-Blaise Conne et composée de deux autres membres du conseil d'administration.

Elle a pour tâches principales le contrôle de l'intégrité des informations financières, du respect des lois, des réglementations et directives internes, de la surveillance du système de contrôle interne et des processus d'audit. Elle organise et évalue la performance, la qualification et l'indépendance des auditeurs internes et externes.

Commission projets stratégiques et innovation

La commission projets stratégiques et innovation est présidée par Jürg E. Tschanz. Trois autres membres du conseil d'administration en font également partie.

Elle définit et propose au conseil d'administration la stratégie de transformation et d'innovation, de diversification et de maturité numérique, en tenant compte de l'évolution de l'environnement technologique, politique et du marché ainsi que des axes de développement à moyen et long terme de Groupe Mutuel Holding SA.

De plus, elle définit et propose la stratégie d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'entreprise. Elle examine aussi la stratégie de partenariat ou d'acquisition à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés et émet des recommandations y relatives au conseil d'administration. Enfin, elle suit l'avancement des projets liés aux initiatives stratégiques.

Commission de rémunération et de nomination

La commission de rémunération et de nomination est présidée par Marc-André Ballestraz et composée de trois autres membres du conseil d'administration.

Elle propose au conseil d'administration la rémunération de ses membres ainsi que ceux de la direction générale. Elle est également en charge du processus de nomination et de remplacement des membres du conseil d'administration et de la direction générale. Elle fixe les objectifs individuels de la direction générale et les évalue. Elle réévalue régulièrement le système de rémunération.

Les membres du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA, pour l'année 2023

¹ Membre de la commission d'audit et des risques

² Membre de la commission projets stratégiques et innovation

³ Membre de la commission de rémunération et de nomination

Karin Perraudin – Présidente²

Master en sciences économiques HEC. Experte-comptable diplômée. Administratrice de diverses sociétés. Présidente de Valais/Wallis Promotion.

Roland Marcel Eberle – Vice-président³

Ingénieur agronome. Conseiller aux Etats de 2011 à 2019. Administrateur de sociétés.

Fabio Naselli Feo – Secrétaire^{1,2}

Entrepreneur. Administrateur de sociétés.

Marc-André Ballestraz – Membre^{1,3}

Master en sciences commerciales et industrielles. Expert-comptable diplômé.

Jean-Blaise Conne – Membre¹

Expert-comptable diplômé. Administrateur de sociétés.

Charles Relecom – Membre^{2,3}

Master en sciences actuarielles et en mathématiques. Administrateur de sociétés.

Petra Feigl-Fässler (dès le 01.07.2023) – Membre³

Membre de la Direction et responsable des ressources humaines de Migros Industrie. Licenciée en sciences économiques HSG.

Jürg E. Tschanz – Membre²

MBA in Finance and Strategic Management. Entrepreneur. Cofondateur et président de planitswiss SA.

Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023) – Membre^{1,3}

Docteur en droit. Avocat. Administrateur de sociétés.

La direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses sociétés incombe à la direction générale, composée de neuf membres en 2023. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Les membres de la direction générale en 2023

Thomas Boyer – Directeur général

Master en sciences économiques HEC.

Philippe Buthey – Technologie

Diplôme d'informaticien de gestion ES.

Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise

Diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et restauration.
Diplôme de gestion hospitalière.

Thomas J. Grichting – Services

Docteur en droit. Avocat.

Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés

Master en sciences économiques HEC.

Pierre-Luc Marilley – Clients & Marché

Master en sciences économiques.

Paul Rabaglia – Finances

Master en sciences économiques HEC.

Sophie Revaz – Prestations individuelles

Master en droit. Avocate. Executive MBA.

Cédric Scheiben – Distribution

Executive MBA en services financiers et assurances.

Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs de Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés. Il est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein de Groupe Mutuel Holding SA.

Systeme de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions compliance, gestion des risques et actuaire responsable.
- L'audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Compliance

La fonction compliance est chargée de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

Gestion des risques

La fonction gestion des risques est chargée de la surveillance et la gestion adéquate des risques, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de la gestion du système de contrôle interne.

Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

La rémunération du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.- pour le/la président(e) et à CHF 24 000.- pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés de Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.- pour le/la président(e), CHF 120 000.- pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.- pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.- pour les autres administrateurs.

En 2023, le conseil d'administration de Avenir Assurance Maladie SA a été rémunéré à hauteur de CHF 102 218.-, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 22 085.-.

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2023 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 257 307.-. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 518 935.-. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 669 802.- et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 114 900.-.

La part de Avenir Assurance Maladie SA sur cette rémunération de la direction générale est de 4,4%, soit CHF 142 207.-, dont CHF 29 449.- pour la plus importante.

Gestion des capitaux

Rétrospective

What a difference a year makes...

Les craintes de récession affichées par une majorité d'économistes à la fin de l'année 2022 n'auront été suivies d'aucun effet. Le marché de l'emploi est resté robuste en Europe et aux Etats-Unis et les marges des entreprises ont continué leur progression. La lutte contre l'inflation initiée par les banques centrales en 2022 s'est vue couronnée de succès. En effet, si l'inflation est restée au-dessus de l'objectif des 2%, les tendances inflationnistes ont perdu de leur vigueur et les taux enregistrés en fin d'année ont retrouvé des niveaux en-dessous des taux directeurs.

En Suisse, la croissance économique a été atone, mais le taux de chômage a conservé son plus bas historique. La disparition du Credit Suisse, racheté par UBS, n'a pas provoqué de grands remous sur les marchés suite à l'intervention musclée du gouvernement et de la BNS. Les problématiques rencontrées dans plusieurs banques de la Silicon Valley ont également été adressées par la Réserve fédérale et le Trésor américains. Les leçons du passé semblent avoir été retenues. L'année 2023 entrera également dans l'histoire comme l'année la plus chaude depuis le début du suivi des températures sur la planète.

Perspectives

Le développement du conflit russo-ukrainien, la non-résolution du conflit en Palestine, les élections américaines, les élections européennes et la trajectoire des taux d'intérêts sont les grandes inconnues de l'année 2024. Nous assistons en ce début d'année à la publication de chiffres économiques plutôt solides, avec une inflation maîtrisée, mais plutôt « collante », encore au-dessus de l'objectif de 2%, sauf en Suisse où celle-ci se retrouve assez nettement en-dessous de cette limite. Hors facteurs exogènes, un atterrissage en douceur des économies occidentales peut être raisonnablement anticipé. Nous ne notons pas de baisse de prix de la part des entreprises, malgré un coût des matières premières nettement inférieur aux deux années antérieures. Les marges devraient ainsi rester confortables, la hausse des salaires semblant à bout de souffle.

Nous anticipons donc une année positive, tant sur les obligations que sur les actions, dans une moindre mesure toutefois que celle que nous avons connue en 2023.

Stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

La politique ESG des sociétés du Groupe Mutuel a été implémentée dès 2021. L'année qui vient de s'achever s'est inscrite dans la continuité et le renforcement des mesures quant au positionnement des actifs sous le prisme de l'ESG. L'audit annuel de Conser SA, expert indépendant, a confirmé l'évolution positive de la méthodologie d'investissement adoptée. La qualité ESG des portefeuilles obtient une évaluation globale de A, la seconde meilleure note atteignable (sur une échelle allant de A+ à D) alors que l'indice de référence est évalué à B+.

Un rapport de durabilité complet est publié pour la première fois cette année.

Revue des états financiers

Produits d'assurance

Avenir Assurance Maladie SA a terminé l'année 2023 sur un chiffre d'affaires net de 694,1 millions de francs, en baisse de 6,7% par rapport à l'année 2022.

Charges d'assurance

En 2023, selon des estimations encore provisoires à fin mars 2024, les coûts de la santé ont continué à augmenter. La hausse en 2023 est importante. Elle est de 3,7%. C'est la plus importante hausse de ces dix dernières années, hors Covid. Ce n'est pas une bonne nouvelle car les coûts de la santé avaient déjà fortement augmenté en 2022 avec 4% et de l'ordre de 6,3% en 2021 en raison notamment d'une forme de rattrapage après des périodes de semi-confinement imposé durant le Covid. Cela signifie que la hausse sur trois ans avoisine 15%. Les coûts continuent donc à augmenter fortement alors que la hausse annuelle moyenne était d'environ 3% ces 20 dernières années.

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 752 millions de francs, en baisse de 2,2% par rapport à l'année précédente. A ce montant est déduit 18 millions de francs de dissolution de la provision pour sinistres non encore payés à la date du bilan.

Il faut également mentionner le montant de 52,9 millions de francs reçu du fonds de la compensation des risques des autres assureurs (37 millions de francs en 2022); dès lors le produit annuel lié à la compensation des risques par assuré adulte s'élève à CHF 442,80 (CHF 276,50 en 2022).

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à 36 millions de francs pour l'exercice 2023, en baisse par rapport à l'année comparative. Avenir Assurance Maladie SA a renforcé son réseau de vente interne pour améliorer encore la proximité, le conseil et la satisfaction client ; et entend continuer à investir dans la formation de son réseau de distribution. Pour le secteur de l'assurance de base, le coût annuel par assuré est passé de CHF 239,80 en 2022 à CHF 214,20 pour l'année 2023.

Résultat des placements

Les placements ont connu une belle année 2023 avec un résultat net de près de 11 millions de francs qui permet d'atténuer la perte de Avenir Assurance Maladie SA.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistré pour l'exercice 2023 une perte de 15,6 millions de francs, montant intégralement absorbé par les réserves.

Rapport financier

Compte de résultat

- 16 Compte de résultat
- 17 Bilan
- 18 Tableau des flux de trésorerie
- 19 Tableau de variation des fonds propres

Annexes aux comptes 2023

- 20 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 22 Compte de résultat par domaine d'activité
- 23 Explications relatives au compte de résultat
- 25 Explications relatives au bilan
- 27 Autres indications
- 28 Proposition d'utilisation du résultat
- 29 Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2023	2022
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	694 096 821	744 190 682
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	- 751 983 479	- 768 727 397
Variation des provisions techniques	9	17 994 812	7 533 049
Compensation des risques entre assureurs		52 899 236	36 965 034
Autres charges d'assurance		- 3 799 537	- 6 334 071
Total des charges de l'assurance		- 684 888 969	- 730 563 385
Frais de gestion et d'administration	3	- 36 038 704	- 44 435 009
Résultat technique de l'assurance		- 26 830 852	- 30 807 712
Autres produits financiers		557 567	1 184
Autres charges financières		- 359 254	- 922 981
Produits sur les placements en capitaux	4	18 265 799	6 268 989
Charges sur les placements en capitaux	4	- 7 307 709	- 31 450 670
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	15 550 000
Autres produits d'exploitation	5	31 003	57 312
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		11 187 405	- 10 496 166
Résultat de l'exercice		- 15 643 447	- 41 303 878

Bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Actifs			
en CHF			
Placements de capitaux	6	194 862 796	242 074 537
Comptes de régularisation	7	53 520 938	32 061 386
Créances	8	86 948 915	87 396 580
Liquidités		21 313 304	11 200 644
Total des actifs		356 645 953	372 733 147
	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Passifs			
en CHF			
Capital-actions		100 000	100 000
Réserve générale		50 000	50 000
Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS		83 609 971	124 590 530
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		49 803 031	50 126 350
Résultat de l'exercice		- 15 643 447	- 41 303 878
Fonds propres		117 919 555	133 563 002
Provisions techniques pour propre compte	9	154 243 052	172 253 863
Autres provisions techniques	9	709 000	693 000
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	10	12 104 000	12 104 000
Comptes de régularisation	11	4 474 801	5 491 292
Dettes	12	67 195 545	48 627 989
Fonds étrangers		238 726 398	239 170 145
Total des passifs		356 645 953	372 733 147

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2023	2022
Résultat	- 15 643 447	- 41 303 878
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	- 7 797 048	28 720 393
Amortissements / revalorisations sur les créances	159 000	- 166 000
Modification des provisions techniques pour propre compte	- 18 010 812	- 7 586 049
Modification des autres provisions techniques	16 000	53 000
Modification des provisions pour la réduction volontaire des réserves	-	- 19 177 953
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	-	- 15 550 000
Augmentation / diminution des créances	288 665	417 095
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	- 21 459 552	- 2 672 281
Augmentation / diminution des dettes	18 567 556	- 28 621 060
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	- 1 016 491	- 1 019 327
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	- 44 896 130	- 86 906 060
Investissements nets dans des placements de capitaux	55 008 789	4 201 877
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	55 008 789	4 201 877
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	10 112 660	- 82 704 183
Liquidités état initial 01.01.	11 200 644	93 904 828
Liquidités état final 31.12.	21 313 304	11 200 644
Variation des liquidités	10 112 660	- 82 704 183

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital-actions	Réserve générale	Fonds spécial	Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2022	100 000	50 000	19 287	124 571 243	50 126 350	- 41 303 878	133 563 002
Répartition du résultat de l'année précédente		-	-	- 40 980 559	- 323 319	41 303 878	-
Fonds propres au 01.01.2023	100 000	50 000	19 287	83 590 684	49 803 031	-	133 563 002
Résultat annuel						- 15 643 447	- 15 643 447
Fonds propres au 31.12.2023	100 000	50 000	19 287	83 590 684	49 803 031	- 15 643 447	117 919 555

Il n'y a pas eu de paiement de dividende. Selon les statuts art. 28, le versement d'un dividende provenant des moyens de l'assurance-maladie sociale est prohibé au sens de l'art. 13, al. 2, lettre a LAMal.

Annexe aux comptes 2023

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements. Si aucune valeur actuelle n'est connue ou ne peut être déterminée, les placements sont exceptionnellement comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices/charges non réalisés du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Immeubles

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché selon la méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow). Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement (cycle de 5 à 10 ans). La dernière valorisation par un expert externe a été effectuée en 2021. Une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour la réduction volontaire des réserves

Des provisions non-techniques peuvent être constituées pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal. Ces provisions sont évaluées le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Compensation des risques

Pour chaque bouclement, un passif (actif) de régularisation nécessaire au paiement (encaissement) des redevances à la compensation des risques est constitué. Celui-ci correspond à la différence entre les acomptes versés et la compensation des risques estimée à la date du bouclement. A cette fin, les modifications d'effectifs des groupes de risques et une estimation des modifications des coûts moyens sont pris en compte.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Des provisions pour participations aux excédents sont constituées afin de disposer des fonds nécessaires pour verser à nos clients leur part de la marge bénéficiaire sur leur propre contrat à l'échéance de la période pour laquelle le résultat est calculé. Afin d'évaluer les montants à verser chaque année la provision est déterminée par année d'échéance. Le calcul s'effectue au bouclement de chaque année, pour chaque contrat, pour la période allant du début du droit à la part aux excédents jusqu'à la date de bouclement.

Annexe aux comptes 2023

Compte de résultat par domaine d'activité

en CHF	Assurance obligatoire des soins LAMAL			Assurances indemnités Journalières LAMal			Total		
	2023	2022	Variation en %	2023	2022	Variation en %	2023	2022	Variation en %
Produits									
Primes brutes	687 392 559	740 913 608	-7.2%	16 922 368	14 105 365	20.0%	704 314 927	755 018 974	-6.7%
Part aux excédents	-	-	0.0%	- 126 198	- 384 621	-67.2%	- 126 198	- 384 621	-67.2%
Diminution des cotisations (*)	- 9 967 812	- 9 845 160	1.2%	66 443	- 137 781	n/a	- 9 901 369	- 9 982 941	-0.8%
Contributions à la réduction des primes	158 375 476	158 070 835	0.2%	-	-	0.0%	158 375 476	158 070 835	0.2%
Contributions liées à la santé	- 807 800	- 889 667	-9.2%	-	-	0.0%	- 807 800	- 889 667	-9.2%
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 158 375 476	- 158 070 835	0.2%	-	-	0.0%	- 158 375 476	- 158 070 835	0.2%
Autres produits d'exploitation	617 261	428 938	43.9%	-	-	0.0%	617 261	428 938	43.9%
Primes acquises pour propre compte	677 234 208	730 607 719	-7.3%	16 862 613	13 582 964	24.1%	694 096 821	744 190 682	-6.7%
Charges									
Prestations	- 842 319 245	- 871 198 089	-3.3%	- 13 541 677	- 10 543 259	28.4%	- 855 860 922	- 881 741 348	-2.9%
Variation des provisions techniques pour propre compte	18 732 165	7 093 937	164.1%	- 721 354	492 112	n/a	18 010 812	7 586 049	137.4%
Participations	103 877 443	113 013 952	-8.1%	-	-	0.0%	103 877 443	113 013 952	-8.1%
Autres charges d'assurance	- 3 622 602	- 6 235 902	-41.9%	- 176 936	- 98 169	80.2%	- 3 799 537	- 6 334 071	-40.0%
Variation des autres provisions techniques	-	-	0.0%	- 16 000	- 53 000	-69.8%	- 16 000	- 53 000	-69.8%
Compensation des risques	52 899 236	36 965 034	43.1%	-	-	0.0%	52 899 236	36 965 034	43.1%
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	- 670 433 003	- 720 361 069	-6.9%	- 14 455 966	- 10 202 316	41.7%	- 684 888 969	- 730 563 385	-6.3%
Frais de gestion et d'administration	- 33 598 537	- 42 270 033	-20.5%	- 2 440 167	- 2 164 976	12.7%	- 36 038 704	- 44 435 009	-18.9%
Total charges d'exploitation	- 704 031 540	- 762 631 102	-7.7%	- 16 896 133	- 12 367 292	36.6%	- 720 927 673	- 774 998 394	-7.0%
Résultat technique de l'assurance	- 26 797 332	- 32 023 384	-16.3%	- 33 520	1 215 672	n/a	- 26 830 852	- 30 807 712	-12.9%
Autres produits financiers	464 705	1 012	n/a	92 861	173	n/a	557 567	1 184	n/a
Autres charges financières	- 299 421	- 788 406	-62.0%	- 59 833	- 134 574	-55.5%	- 359 254	- 922 981	-61.1%
Produits sur les placements en capitaux	15 223 671	5 354 946	184.3%	3 042 128	914 043	232.8%	18 265 799	6 268 989	191.4%
Charges sur les placements en capitaux	- 6 090 626	- 26 865 038	-77.3%	- 1 217 083	- 4 585 632	-73.5%	- 7 307 709	- 31 450 670	-76.8%
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	13 283 000	n/a	-	2 267 000	n/a	-	15 550 000	n/a
Autres produits d'exploitation	31 003	57 312	-45.9%	-	-	0.0%	31 003	57 312	-45.9%
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux	9 329 331	- 8 957 176	n/a	1 858 074	- 1 538 991	n/a	11 187 405	- 10 496 166	n/a
Résultat de l'exercice	- 17 468 001	- 40 980 559	-57.4%	1 824 554	- 323 319	n/a	- 15 643 447	- 41 303 878	-62.1%

(*) Les décomptes finaux pour les U LAMal sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

Annexe aux comptes 2023

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF

	2023	2022	Variation
Primes brutes	704 314 927	755 018 974	- 50 704 046
Part aux excédents	- 126 198	- 384 621	258 423
Primes rétroactives	- 1 764 942	- 1 758 942	- 6 000
Amortissement sur cotisations	- 7 977 427	- 8 389 999	412 572
Variation de la provision "DuCroire"	- 159 000	166 000	- 325 000
Contributions à la réduction des primes	158 375 476	158 070 835	304 640
Contributions liées à la santé	- 807 800	- 889 667	81 867
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 158 375 476	- 158 070 835	- 304 640
Autres produits d'exploitation	617 261	428 938	188 323
Total	694 096 821	744 190 682	- 50 093 862

2 Charges de sinistres et prestations en CHF

	2023	2022	Variation
Prestations de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 842 319 245	- 871 198 089	28 878 844
Participations de l'assurance obligatoire des soins AOS	103 877 443	113 013 952	- 9 136 509
Prestations nettes de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 738 441 803	- 758 184 138	19 742 335
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 13 541 677	- 10 543 259	- 2 998 418
Total	- 751 983 479	- 768 727 397	16 743 917

3 Frais de gestion et d'administration en CHF

	2023	2022	Variation
Indemnités de gestion à des parties liées	- 41 750 680	- 50 637 227	8 886 547
Frais de contentieux facturés	10 161 240	9 056 948	1 104 291
Autres frais administratifs	- 4 449 263	- 2 854 731	- 1 594 533
Total	- 36 038 704	- 44 435 009	8 396 306

Frais de gestion et d'administration par nature

	2023	2022	Variation
Publicité et marketing	- 2 883 066	- 2 719 632	- 163 434
Commissions	- 2 685 258	- 1 220 255	- 1 465 003
Frais d'exploitation divers	- 30 470 380	- 40 495 123	10 024 743
Total	- 36 038 704	- 44 435 009	8 396 306

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et à Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par Avenir Assurance Maladie SA.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF

	Produits	Charges	Résultat
Terrains et constructions	1 318 195	- 478 947	839 248
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 127 983	- 1 974 586	6 153 397
Actions	6 417 304	- 3 043 454	3 373 849
Autres placements	2 402 318	- 1 810 722	591 596
Total	18 265 799	- 7 307 709	10 958 090

Résultats par catégorie

en CHF

Terrains et constructions	2023	2022	Variation
Produits	1 318 195	1 367 486	- 49 292
Charges	- 235 854	- 189 199	- 46 655
Réévaluations	- 243 093	38 075	- 281 168
Résultat	839 248	1 216 363	- 377 115

Obligations et autres titres à revenu fixe	2023	2022	Variation
Intérêts	841 065	996 723	- 155 658
Bénéfices réalisés	66 607	108 330	- 41 723
Pertes réalisées	- 1 169 481	- 376 767	- 792 715
Bénéfices non réalisés	7 220 311	154 362	7 065 949
Pertes non réalisées	- 741 250	- 13 301 866	12 560 616
Charges sur capitaux	- 63 855	- 18 990	- 44 865
Résultat	6 153 397	- 12 438 207	18 591 604

Actions	2023	2022	Variation
Dividendes	1 267 358	1 299 606	- 32 248
Bénéfices réalisés	741 537	206 761	534 776
Pertes réalisées	- 297 107	- 168 608	- 128 499
Bénéfices non réalisés	4 408 409	898 581	3 509 828
Pertes non réalisées	- 2 674 763	- 7 582 330	4 907 567
Charges sur capitaux	- 71 585	- 68 634	- 2 951
Résultat	3 373 849	- 5 414 624	8 788 473

Autres placements	2023	2022	Variation
Produits	469 135	658 566	- 189 431
Bénéfices réalisés	567 591	280 904	286 687
Pertes réalisées	- 400 088	- 1 281 073	880 985
Bénéfices non réalisés	1 365 592	259 596	1 105 997
Pertes non réalisées	- 1 047 218	- 7 956 358	6 909 140
Charges sur capitaux	- 363 417	- 506 848	143 431
Résultat	591 596	- 8 545 213	9 136 809

5 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation des exercices 2022 et 2023 concernent des ajustements rétroactifs liés au plan de réduction volontaire des réserves effectué sur la période 2021.

Annexe aux comptes 2023

Explications relatives au bilan

6 Placements de capitaux

en CHF	Valeur de marché au 31.12.2023	Valeur de marché au 31.12.2022	Variation
Terrains et constructions	25 075 585	25 313 674	- 238 090
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 085 181	121 905 371	- 19 820 189
Actions	33 229 676	41 532 754	- 8 303 078
Instruments financiers dérivés - engagements	-	- 1 844 903	1 844 903
Actions	33 229 676	39 687 851	- 6 458 175
Liquidités affectées aux placements de capitaux	2 368 858	8 214 249	- 5 845 391
Liquidités pour couverture de contrats futures	-	1 846 715	- 1 846 715
Liquidités	2 368 858	10 060 964	- 7 692 106
Placements collectifs	32 103 495	45 123 712	- 13 020 217
Instruments financiers dérivés	-	- 17 036	17 036
Prêts	-	-	-
Autres placements	32 103 495	45 106 676	- 13 003 181
Total	194 862 796	242 074 537	- 47 211 741

Liquidités pour couverture de contrats futures : Le montant ouvert au 31.12.2022 concernait des comptes de dépôt de marge couvrant des ventes à découvert de 18 contrats Euro Stoxx 50 et de 11 contrats SMI Future avec échéance au 17.03.2023. Ces derniers étaient présentés avec les actions sous Instruments financiers dérivés - engagements.

Au 31.12.2023, il n'existe pas de contrats futures ouverts.

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2022		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	-	- 17 036	- 17 036
Total		-	- 17 036	- 17 036

Au 31.12.2023, il n'existe pas d'instruments financiers dérivés ouverts.

7 Comptes de régularisation actif en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Intérêts courus	345 216	457 742	- 112 526
Compensation des risques à recevoir	45 042 089	28 295 279	16 746 810
Primes à facturer	949 765	1 003 581	- 53 816
Commissions payées d'avance	2 716 586	677 118	2 039 468
Autres actifs transitoires	4 467 282	1 627 666	2 839 616
Total	53 520 938	32 061 386	21 459 552

8 Créances en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	90 786 647	86 089 487	4 697 159
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	- 14 838 000	- 14 679 000	- 159 000
Subsides à recevoir	9 537 259	9 838 232	- 300 974
Impôts anticipés	177 868	171 047	6 821
Créances sur partenaires ou parties liées ⁽²⁾	116 506	2 944 145	- 2 827 639
Créances coûts de tests COVID-19	13 690	2 055 381	- 2 041 691
Autres créances	1 154 946	977 287	177 659
Total	86 948 915	87 396 580	- 447 665

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2023 se montent à CHF 1 187 469 (2022 : CHF 17 650 486).

9 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	171 701 354	18 732 165	152 969 189
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	552 509	- 721 354	1 273 863
Total	172 253 863	18 010 812	154 243 052

Autres provisions techniques	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	693 000	- 16 000	709 000
Total	693 000	- 16 000	709 000

Variation des provisions techniques	17 994 812
--	-------------------

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	178 795 291	7 093 937	171 701 354
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	1 044 621	492 112	552 509
Total	179 839 913	7 586 049	172 253 863

Autres provisions techniques	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	640 000	- 53 000	693 000
Total	640 000	- 53 000	693 000

Variation des provisions techniques	7 533 049
--	------------------

10 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Taux de provisionnement déterminé	6.21%	5.00%	
Placements de capitaux	194 862 796	242 074 537	- 47 211 741
Provision nécessaire	12 104 000	12 104 000	-
Provision au bilan	12 104 000	12 104 000	-

11 Comptes de régularisation passif en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Compensation des risques à payer	-	-	-
Commissions à payer	70 888	219 111	- 148 223
Autres passifs transitoires	4 403 913	5 272 181	- 868 268
Total	4 474 801	5 491 292	- 1 016 491

12 Dettes en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	301 187	311 935	- 10 748
Primes encaissées d'avance	50 570 427	38 862 376	11 708 051
Comptes de passage ⁽¹⁾	4 996 771	2 359 037	2 637 733
Participations aux excédents	2 298 493	2 378 657	- 80 164
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	8 278 824	3 879 499	4 399 325
Subsides	669 257	482 248	187 008
Autres dettes	80 586	354 236	- 273 650
Total	67 195 545	48 627 989	18 567 556

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Vie GMV SA, Groupe Mutuel Assurances GMA SA et Groupe Mutuel Services SA.

Autres indications

Événements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 22 avril 2024.

Engagements conditionnels

Avenir Assurance Maladie SA fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives qu'Avenir Assurance Maladie SA a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Services SA:	Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA:	Convention de gestion relative aux placements de capitaux
Groupe Mutuel Assurances GMA SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA
Groupe Mutuel Vie GMV SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances vie

Annexe aux comptes 2023

Proposition d'utilisation du résultat

par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

en CHF	2023	2022
Résultat de l'exercice	- 15 643 447	- 41 303 878
Résultat disponible	- 15 643 447	- 41 303 878
./. Attribution à la réserve de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	17 468 001	40 980 559
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 1 824 554	323 319
Solde du bénéfice à reporter	-	-



Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone : +41 58 286 86 86
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de
Avenir Assurance Maladie SA, Martigny

Bâle, le 22 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Avenir Assurance Maladie (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 16 à 27) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé



Rapport d'activité 2023

Avenir Assurance Maladie SA

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch



Sociétés d'assurances de Groupe Mutuel Holding SA : Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par Groupe Mutuel Services SA : Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Groupe Mutuel Prévoyance-GMP
Fondation Collective Opsion / Fondation Opsion Libre Passage